

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-, porte à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 29 Avril 2022 a fixé le dividende de l'exercice 2021 à **DTU 0,750** par action, s'appliquant pour 20 001 529 actions anciennes soit 15 % du nominal.

Le dividende sera versé comme suit :

- ✓ **0,190** dinar en franchise de retenue à la source à prélever sur les réserves facultatives constituées antérieurement au 31 décembre 2013.
- ✓ **0,560** dinar soumis à une retenue de 10% (pour les personnes physiques tunisiennes et les personnes physiques et morales non résidentes) à prélever sur les réserves facultatives constituées après 2013.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **06 Mai 2022**.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.